

COMPTE RENDU
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
Séance du 17 FEVRIER 2022 à 19 H 00

Etaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Brigitte DURY - Christian DOUSSOT - Marie-Christine GAULUET - Gil GONDET - Mickaël MONMUSSON - Vincent MICHELET - Valérie PÉRON

Absents excusés :

Pierre-Alain BOURDILLON (pouvoir à Vincent MICHELET)
Joao PEREIRA DE MOURA (pouvoir à Marie-Christine GAULUET)
Arlette COURTY (pouvoir à Dominique TORCOL)

Absents :

Jérôme DUHANOT

Secrétaire de séance : Valérie PÉRON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Approbation du compte rendu du 10 janvier 2022

DELIBERATIONS :

**1/ Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
N° 2022/02**

Conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :
Préalablement à l'adoption du budget primitif 2022, le Maire peut sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire les dépenses d'investissement suivantes :
 - Achat lave-vaisselle PRO pour la cantine :**
 - . Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 2 505 €
 - Travaux ruelle de la Fournaise – Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne**
 - . Chapitre 204 : subventions d'équipement
 - . 8 331 € (Extension réseau)
 - . 420 € (Eclairage public)
 - JVS licences informatiques**
 - . Chapitre 205 : logiciels : 4 109 €

**2/ Participation financière au Projet, Culture et vélo du collège Albert Camus à Auxerre
N° 2022/03**

La section sportive scolaire du collège Albert Camus à Auxerre et leurs professeurs participent à un grand tour de France à vélo pour promouvoir la culture, le patrimoine et le développement durable.
Douze élèves du collège dont deux jeunes de MONTIGNY (Théo et Lucas) relieront Beaune à Lyon en 5 étapes en mai 2022.

Ce projet a pour but de développer le goût de l'effort et la connaissance du patrimoine.
Les élèves doivent également trouver des partenaires financiers pour mener à bien ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE d'allouer 150 € de participation financière
CHARGE le Maire de gérer cette opération

3/ Participation au financement de la classe de neige du RPI MONTIGNY/VILLENEUVE organisée par Mr ARNAUD CLAVIER
N° 2022/04
CLASSE DE NEIGE – année scolaire 2021-2022

Le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Arnaud CLAVIER, Directeur de l'école de Villeneuve Saint Salves propose d'emmener les enfants du RPI Montigny/Villeneuve des classes CE2, CM1 et CM2 en classe de neige du 14 au 18 mars 2022 à MORZINE.

Actuellement 19 élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal composent cette classe :

- 11 enfants de Montigny la Resle
- 07 enfants de Villeneuve St Salves
- 01 enfant d'une Commune voisine (somme allouée partagée par moitié avec Villeneuve Saint Salves : 170 € : 2 = 85 € par commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

POUR : 11

ABSTENTIONS (en raison de leur qualité de parents d'élèves) : 2

- DECIDE de prévoir au budget 2022 à la section d'exploitation
- Chapitre 65 – article 6574 – la somme de 1955 €.
(11 enfants + 1/2 enfant de l'extérieur soit 11,5 x 170 €).
- DIT que cette décision vaut ouverture de crédit.
- CHARGE le Maire d'établir le mandat correspondant.

4/ Location logement communal 3 bis Route de Saint Florentin à MONTIGNY LA RESLE
N° 2022/05

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le logement en location à Messieurs CORBIN Geoffrey et REMAUD Bryan à compter du 1^{er} avril 2022.
La date d'entrée dans l'appartement peut être changée en fonction du départ du locataire actuel et après entente entre les différents partis.
- CHARGE le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Séance levée à 21 heures 45

Le Maire
Dominique TORCOL



DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

LUNDI	16 H 00 à 17 H 30
MARDI	16 H 00 à 18 H 00
JEUDI	16 H 00 à 18 H 00
VENDREDI	16 H 00 à 17 H 30
SAMEDI 26 /02, 12 /03 ET 26/03 /2022 DE 9 H 00 A 12 H 00	

**PRUDENCE POUR LE CARNAVAL
CIRCULEZ LENTEMENT
LE DIMANCHE 27 FEVRIER APRES MIDI
NOS ENFANTS SERONT DANS LES RUES DU VILLAGE**

Site de la commune : www.mairie-montigny-la-resle-89.fr
(Comptes rendus de la Municipalité et du Conseil Communautaire)
Courriel : mairie-montigny-la-resle@wanadoo.fr
Tél : 03 86 41 82 21